



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 juin 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du cadre stratégique

et du budget-programme

Soixante et onzième session

Genève, 7-9 septembre 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

En 2014, les dépenses totales correspondant aux activités de coopération technique de la CNUCED ont atteint 38,8 millions de dollars, ce qui correspond au montant moyen enregistré au cours des cinq dernières années. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) sont restés les deux premières activités d'assistance technique de la CNUCED : les deux programmes ont représenté 62 % des contributions totales des fonds d'affectation spéciale et 59 % des dépenses totales en 2014.

Le montant total des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED a augmenté de 26 % par rapport à 2013, s'élevant à 39,4 millions de dollars en 2014. Cela s'explique par la hausse notable des contributions financières reçues des pays développés et des pays en développement, ainsi que de la Commission européenne. Malgré cette amélioration encourageante, les contributions totales reçues n'ont pu satisfaire la demande croissante d'assistance technique émanant des pays en développement. En outre, le versement de contributions réservées et l'absence de prévisibilité des fonds sont des obstacles de taille à une gestion efficace de la coopération technique.



La CNUCED recherche des solutions innovantes pour résoudre les problèmes de financement et exploiter au mieux des ressources financières limitées. À l'échelle du système des Nations Unies, elle a renforcé sa collaboration avec d'autres organisations en vue de mobiliser des fonds supplémentaires. Forte de son rôle de chef de file du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, elle a accru sa participation aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans plus de 30 pays. Elle a aussi continué de promouvoir une gestion axée sur les résultats, de renforcer la collaboration entre les divisions et d'accroître les synergies entre la coopération technique et les deux autres piliers de son action, afin de garantir l'efficacité et la cohérence de l'assistance technique. Enfin, elle s'est efforcée d'accroître la portée de ses activités de renforcement des capacités grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Malgré les efforts déployés, il est impossible de satisfaire pleinement les besoins de coopération technique des pays en développement sans le soutien financier durable des anciens et des nouveaux donateurs. Ce déficit de financement ne peut que se creuser compte tenu de la multiplication attendue des demandes d'assistance technique liées à la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015.

Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED.

2. Le rapport sera aussi présenté au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme aux fins de l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED auquel celui-ci procède en application du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et des décisions du Conseil du commerce et du développement 495 (LV) de septembre 2008, 498 (LVI) de septembre 2009, 504 (LVII) de septembre 2010, 510 (LVIII) de septembre 2011, 515 (LIX) de septembre 2012, 520 (LX) de septembre 2013 et 523 (LXI) de septembre 2014. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique. Le Groupe de travail s'acquitte de cette tâche conformément au mandat qui lui a été fixé, à savoir : examiner les activités d'assistance technique de la CNUCED en vue, notamment, d'en améliorer l'efficacité, de renforcer la transparence, de partager les expériences réussies et d'aller à la rencontre des destinataires potentiels.

3. Comme chaque année depuis 2007, en 2014, la portée et l'orientation des activités de coopération de la CNUCED ont continué d'être influencées par une stratégie à deux niveaux. Les services suivants ont été fournis :

a) Services d'assistance technique aux pays et aux régions bénéficiaires par le biais de fonds d'affectation spéciale qui financent des projets interrégionaux, des projets régionaux et des projets de pays, et auxquels contribuent des donateurs;

b) Services d'appui aux pays, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de l'initiative « Unis dans l'action ».

4. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), la CNUCED a continué de souligner la nécessité d'associer concrètement les organismes non résidents aux plans d'aide de l'ONU au niveau des pays, et de mettre davantage l'accent sur l'assistance de l'Organisation dans le domaine commercial et les domaines connexes.

I. Sources de financement de la coopération technique de la CNUCED

5. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par les trois sources principales suivantes :

a) Financement bilatéral émanant des gouvernements, de la Commission européenne, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que de donateurs publics et privés;

b) Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement;

c) Fonds « Une ONU » et autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

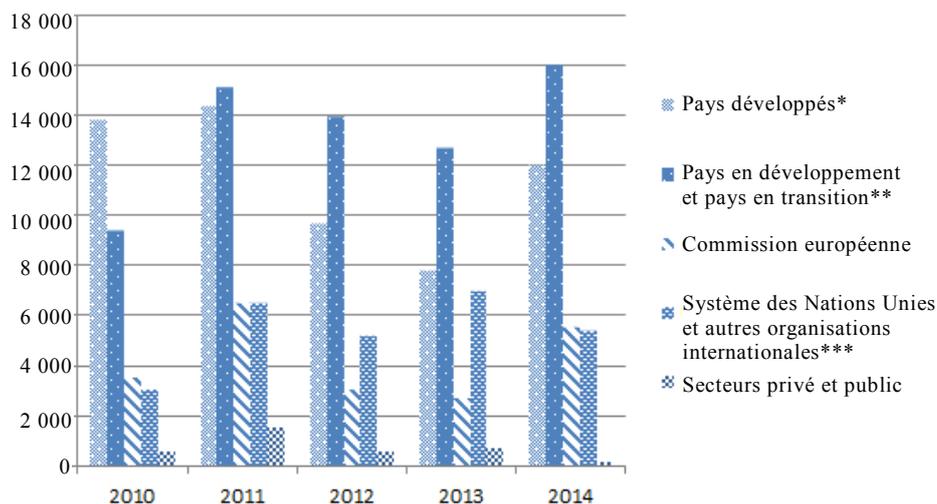
A. Financement bilatéral

6. De manière générale, les contributions volontaires globales restent imprévisibles, étant affectées à des activités spécifiques et sujettes à des variations importantes d'une année sur l'autre. En 2014, les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont totalisé 39,4 millions de dollars, en hausse de 26,2 % par rapport à l'année précédente, soit le deuxième montant le plus élevé depuis 2010. Cette forte augmentation est due à la progression sensible des contributions des pays développés, des pays en développement et de la Commission européenne (voir le graphique 1).

Graphique 1

Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2010-2014

(En milliers de dollars)



Note : Les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour 2010 n'incluent pas les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts, reçues par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

* Les contributions au Programme des experts associés des Nations Unies ne sont pas comprises.

** La plupart de ces contributions sont autofinancées, concernent des activités dans le pays même et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

*** Détails au tableau 11 de l'annexe statistique (TD/B/WP/272/Add.2).

7. En 2014, les contributions des pays développés se sont élevées à 12 millions de dollars, soit environ 53,2 % de plus qu'en 2013. Leur part dans les contributions totales est passé de 25,2 % en 2013 à 30,6 % en 2014 (voir la figure 2). Cette hausse sensible est intervenue dans un contexte où l'aide publique au développement consentie par les pays développés a été relativement élevée en 2014¹. Toutefois, la forte remontée enregistrée en 2014 peut aussi s'expliquer par le montant relativement faible des contributions versées par les pays développés en 2013². En valeur nominale, le montant des contributions versées par les pays développés a été inférieur à celui de n'importe quelle année de la période 2002-2011.

8. Les pays développés ont été relativement peu nombreux à verser des contributions. En 2014, la Suède a été le premier pays développé donateurs, ses

¹ En valeur nominale, le montant net de l'aide publique au développement consentie par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques s'est élevé à 135,2 milliards de dollars, soit presque le montant record de 135,1 milliard de dollars enregistré en 2013.

² En 2013, les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont totalisé 7,9 millions de dollars, soit leur montant le plus bas depuis 2000.

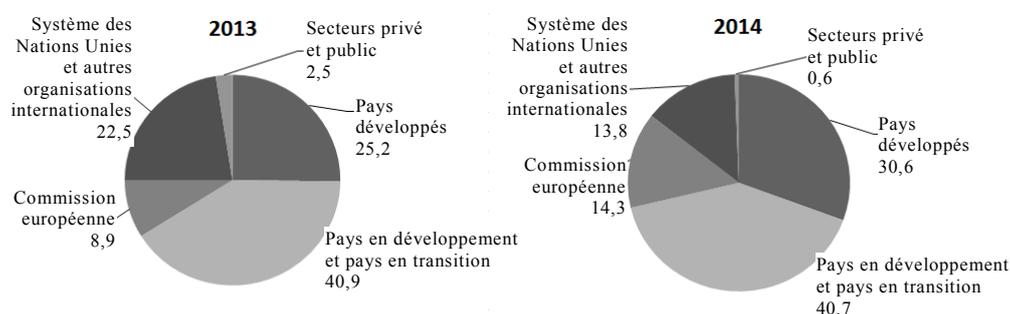
contributions atteignant 3,8 millions de dollars, soit 32 % environ du total des contributions des pays développés, suivie de la Norvège, de l'Allemagne, de la Finlande et des Pays-Bas. Les cinq pays développés qui ont le plus contribué aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pendant la période de quatre ans allant de 2011 à 2014, selon le montant des contributions cumulées, sont la Suède, la Norvège, la Suisse, l'Allemagne et la Finlande. Leurs contributions ont représenté 72 % du montant total des contributions des pays développés pendant la période 2011-2014. Les contributions des pays développés donateurs ont surtout été affectées à la politique de concurrence et à la protection des consommateurs, à la gestion de la dette (SYGADE), aux tendances et problématiques de l'investissement étranger direct, à la mondialisation et aux stratégies de développement, à la facilitation des transports et du commerce, à la facilitation de l'investissement, ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication : politiques et applications au service du développement.

9. En 2014, les pays en développement et les pays en transition ont versé des contributions d'un montant record de 16 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, en hausse de 25,6 % par rapport à 2013. Leurs contributions ont représenté 41 % environ du montant total, soit à peu de choses près le même pourcentage qu'en 2013. Pour la quatrième année consécutive, les contributions des pays en développement ont dépassé celles des pays développés. En tout, 75 pays en développement ont versé des contributions. L'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et l'Afrique ont représenté respectivement 26,9 %, 27,8 % et 39,6 % de la contribution totale des pays en développement³. Presque toutes les contributions de ces pays sont affectées à des activités pour le pays même et sont financées par des prêts ou des dons d'institutions financières internationales, principalement pour exécuter les programmes SYDONIA et SYGADE. Ces deux programmes ont représenté à eux seuls environ 62 % des contributions totales de coopération technique de la CNUCED en 2014.

Graphique 2

Contributions aux fonds d'affectation mondiale selon leur origine, 2013-2014

(En pourcentage du montant total des contributions)



10. Parmi les donateurs multilatéraux, la Commission européenne est restée le contributeur le plus important aux activités opérationnelles de la CNUCED. En 2014, elle a versé 5,6 millions de dollars, soit deux fois plus qu'en 2013. Compte tenu de cette forte hausse, qui s'explique en partie par le montant relativement faible des contributions versées en 2013, la part des contributions totales de la Commission européenne est passée de 8,9 % en 2013 à 14,3 % en 2014. En valeur nominale, le

³ Parmi l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde, seules la Chine et l'Inde ont versé des contributions, respectivement, d'un montant de 400 000 dollars et 29 968 dollars en 2014.

montant des contributions versées en 2014 était inférieur de 14,6 % à celui enregistré en 2011. En 2014, les contributions de la Commission européenne ont été principalement affectées à la facilitation des transports et du commerce et à la gestion de la dette. L'Union européenne et ses États membres représentaient 41 % du montant total des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2014.

11. Les contributions du système des Nations Unies et des autres organisations internationales, qui s'élevaient à 7 millions de dollars en 2013, ont diminué à 5,4 millions de dollars en 2014, représentant 14 % environ des contributions totales. Ce montant comprend en particulier : une contribution du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en faveur d'un projet SYDONIA en Afghanistan et de mises à jour d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce qui concernent l'Éthiopie, le Mozambique et le Niger; une contribution de la Banque africaine de développement en faveur d'un projet SYDONIA en Guinée et au Malawi; et une contribution en faveur de programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives (voir le chapitre I, sect. C).

12. En 2014, la contribution des secteur privé et public s'est élevée à 200 000 dollars, soit 0,6 % des contributions totales contre 2,5 % en 2013.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

13. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources allouées à la coopération technique sont inscrites au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et au chapitre 35 (Compte pour le développement).

14. Les ressources du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU – chapitre 23 – servent à la prestation de services consultatifs et à la formation. En 2014, les dépenses au titre du chapitre 23 s'élevaient à 850 000 dollars. Comme par le passé, le volet formation du programme ordinaire de coopération technique a essentiellement financé des cours sur les grands problèmes économiques internationaux en application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (pour le détail des activités, voir TD/B/WP/272/Add.1, groupe 14).

15. Depuis sa création en 1999 par l'Assemblée générale, le Compte pour le développement – chapitre 35 – a pris une importance croissante dans le financement de projets de renforcement des capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme de l'ONU en matière de développement. Dix entités du Secrétariat de l'ONU exécutent des projets, subdivisés en tranches. Chaque tranche a une durée de trois ou quatre ans chacune.

16. En 2014, ce sont 19 projets des septième, huitième et neuvième tranches, d'un montant total de 1,9 million de dollars, qui ont été exécutés (pour de plus amples informations, voir le tableau 8 du document TD/B/WP/272/Add.2). L'importance accordée au Compte pour le développement par les États Membres se reflète dans son enveloppe financière, avec un budget de 28,4 millions de dollars pour la nouvelle dixième tranche, comme pour la neuvième tranche. Le thème de la nouvelle tranche est le suivant : « Appui aux États Membres pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : amélioration des statistiques et des données, politiques fondées sur des données factuelles et application du principe de responsabilité ». La CNUCED dispose de 2,9 millions de dollars de cette nouvelle tranche, soit 10 % environ de l'enveloppe totale, qu'elle a affectés à cinq projets dans

les domaines suivants : a) les politiques commerciales et agricoles en faveur des petits exploitants et de la sécurité alimentaire; b) le commerce international informel aux fins de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale; c) la valeur ajoutée des produits dérivés du coton; d) les politiques de développement au service d'une croissance économique durable; e) les indices de comparaison des capacités productives pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Ces projets seront exécutés entre 2016 et 2019.

17. En 2014, les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED financées par le budget-programme ordinaire et le Compte pour le développement se sont élevées à 2,8 millions de dollars, soit 7,2 % des dépenses globales, en baisse de 32 % par rapport à l'année précédente (voir TD/B/WP/262/Add.2, tableaux 1 et 8).

C. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs destinés à financer des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

18. Dans le cadre de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, l'initiative « Unis dans l'action » offre des mécanismes souples et efficaces de financement des priorités nationales et mondiales. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra, les ressources ne sont accessibles que si les conditions ci-après sont remplies : a) alignement de l'aide sur les priorités nationales; b) harmonisation et coordination grâce à la coopération interinstitutions; c) constitution de partenariats efficaces et inclusifs; d) obtention de résultats en matière de développement et responsabilité mutuelle.

19. Sous la direction du GNUM, les mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » sont adaptés dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015. D'abord mis en place dans les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », puis dans tous les autres pays désireux de les adopter, les cadres budgétaires communs des Nations Unies visent à soutenir des programmes conjoints mis en œuvre grâce aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et à des mécanismes interinstitutions du même type aux niveaux national et régional.

20. En 2014, la CNUCED a contribué à accroître la place accordée aux questions relatives au commerce et aux capacités productives dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Forte de son rôle de chef de file du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED est reconnue comme un partenaire fiable au niveau national, apportant un plus aux programmes conjoints sur les questions relatives à la politique commerciale.

21. Les mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » (y compris les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les contributions spécifiques des donateurs) ont versé 1 million de dollars à la CNUCED en 2014, soit le montant le plus élevé depuis 2008. Les dépenses totales de la CNUCED au titre de ces mécanismes ont atteint un montant record de 1,2 million de dollars en 2014, soit 90 % de plus qu'en 2013.

1. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

22. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs tels que les fonds « Une ONU » jouent un rôle de catalyseur dans la mobilisation dynamique des ressources au niveau national. Mis au point dans un cadre financier ouvert et transparent, les fonds d'affectation multidonateurs complètent les ressources des différentes institutions, contribuant au développement durable et à long terme des capacités.

23. En 2014, la CNUCED a obtenu au total 498 074 dollars des fonds d'affectation spéciale multidonateurs (voir <http://mptf.undp.org/factsheet/agency/001975>), dont le fonds « Une ONU » pour le Rwanda (110 500 dollars) et le fonds « Une ONU » pour la République-Unie de Tanzanie (140 074 dollars), ainsi que le nouveau Fonds pour l'obtention de résultats tous ensemble, qui comprend des fonds thématiques gérés par le GNUM et destinés à soutenir des domaines d'activité essentiels pour le développement comme la santé, l'éducation, les questions de genre, la croissance économique, l'égalité, la dynamique démographique, la réduction des risques de catastrophe et les droits de l'homme. Ce fonds tient compte des résultats en matière de développement en renforçant les liens normatifs et opérationnels internes de programmes mis en œuvre dans certains pays participant à l'initiative « Unis dans l'action ». Par le biais de la participation interinstitutions aux initiatives de politique commerciale, la CNUCED a eu accès au nouveau Fonds pour l'obtention de résultats tous ensemble en Albanie (148 500 dollars) et au nouveau Fonds pour l'obtention de résultats tous ensemble au Bhoutan (99 000 dollars).

2. Contributions spécifiques des partenaires

24. En 2014, la CNUCED a continué de bénéficier d'un certain nombre de contributions spécifiques de la part des partenaires. Les arrangements ont pris des formes variées selon le niveau d'engagement des gouvernements, des donateurs et des organismes concernés. Par exemple, la CNUCED a participé à des programmes conjoints du Secrétariat d'État suisse à l'économie et à des accords de contribution type entre organismes des Nations Unies dans le cadre du GNUM.

25. Au titre du programme conjoint financé par le Secrétariat d'État suisse à l'économie, la CNUCED a reçu, en 2014, une contribution de 22 000 dollars pour la poursuite d'un projet en République démocratique populaire lao et une contribution de 400 000 dollars pour un nouveau projet en République-Unie de Tanzanie, en complément de l'aide que continue d'apporter le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives s'inscrivant dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2011-2016 en République-Unie de Tanzanie, et qui est financée par un fonds « Une ONU ». Ce projet illustre bien la complémentarité des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des contributions spécifiques des partenaires dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » (voir l'encadré 1).

26. Pour ce qui est des accords de contribution entre organismes des Nations Unies conclus dans le cadre du GNUM, qui visent à renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies au niveau national, la CNUCED a signé un accord avec le PNUD au Cameroun qui lui a valu une contribution de 125 500 dollars.

Encadré 1

**Le rôle de catalyseur des fonds « Une ONU »
– l'exemple de la République-Unie de Tanzanie**

La CNUCED a continué de bénéficier du rôle de catalyseur du fonds « Une ONU », confirmant une tendance observée en 2013 quant à la complémentarité et aux retombées des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des contributions spécifiques (voir TD/B/WP/262, p. 8).

En 2014, la CNUCED a lancé un programme conjoint du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » en République-Unie de Tanzanie. Dans un souci de complémentarité, ce programme conjoint, financé par le Secrétariat d'État suisse à l'économie, vise à renforcer le secteur du tourisme et ses liens en amont avec les producteurs agricoles et horticoles locaux. Il a été conçu pour mettre en œuvre les résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2011-2016 dans ce pays, avec l'appui du fonds « Une ONU ».

Après quelques mois, les synergies entre le nouveau programme conjoint et les mécanismes de coordination de l'initiative « Unis dans l'action » sont devenus manifestes. Elles ont accru l'efficacité et amélioré les résultats au niveau national, surtout en renforçant les capacités du secteur privé de bénéficier d'un meilleur accès aux marchés internationaux.

Cet exemple confirme que le fonds « Une ONU » assure la pérennité de l'assistance technique en apportant un plus et en améliorant la cohérence intersectorielle des politiques.

D. Financement des experts associés

27. Outre les sources de financement mentionnées précédemment, certains donateurs participent au Programme des experts associés de la CNUCED, qui relève du Programme des experts associés des Nations Unies. En 2014, seule la Norvège a contribué à ce programme, avec deux experts associés (voir TD/B/WP/272/Add.2, tableau 6).

28. Malgré son importance, ce Programme suscite moins l'intérêt des donateurs, ce qui est regrettable. C'est pourquoi le secrétariat appelle les donateurs qui sont en mesure de le faire à envisager de financer des postes d'experts associés et à offrir ainsi à de jeunes professionnels une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED.

II. Dépenses de coopération technique et répartition des ressources de la coopération technique

29. En 2014, les dépenses globales au titre des activités de coopération technique de la CNUCED ont atteint 38,8 millions de dollars, soit un montant en légère baisse par rapport à l'année précédente (-4 %) mais conforme à la moyenne annuelle de la période 2010-2014. Il ressort de l'analyse de la source des fonds que 90,5 % des dépenses sont financées par des fonds d'affectation spéciale, 7,2 % par le budget ordinaire et le Compte pour le développement, et 2,3 % par les fonds « Une ONU » et des fonds d'affectation spéciale multidonateurs (tableau 1).

Tableau 1
Dépenses de coopération technique de la CNUCED par source, 2011-2014
 (En millions de dollars et en pourcentage)

	2011	2012	2013	2014		
				Montant	Pourcentage du total	Variation par rapport à l'année précédente (%)
Fonds d'affectation spéciale	36 044	33 357	35 981	35 106	90,5	-2.4
Budget ordinaire et Compte pour le développement	2 417	2 634	4 115	2 802	7,2	-31.9
« Une ONU » et autres fonds d'affectation multidonateurs	613	319	363	873	2,3	140.5
Total	39 073	36 311	40 459	38 780	100,0	-4.1

Note : Les totaux ont été arrondis (voir TD/B/WP/272/Add.2, tableau 1).

A. Type de projets

30. La CNUCED poursuit ses activités de coopération technique sous la forme de projets interrégionaux, de projets régionaux et de projets de pays. Les projets interrégionaux et les projets de pays ont été prépondérants dans les activités de coopération technique, représentant ensemble 94 % des dépenses totales en 2014 (graphique 3).

1. Projets interrégionaux

31. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont tous les pays en développement peuvent bénéficier. En 2014, les dépenses au titre de ces projets ont atteint 15 millions de dollars, soit 38,8 % des dépenses totales. Elles ont servi à financer 77 projets interrégionaux ayant entraîné des dépenses en 2014 (dont 15 projets au titre du Compte pour le développement). Ces projets ont porté sur l'ensemble des domaines thématiques de l'action de la CNUCED, en particulier le renforcement des capacités de gestion de la dette, la mondialisation et les stratégies de développement, les tendances et questions relatives à l'investissement étranger direct ainsi que la facilitation de l'investissement.

2. Projets régionaux

32. En 2014, les dépenses pour les projets régionaux ont diminué à 2,5 millions de dollars, contre 4,6 millions de dollars en 2013. La part de ces projets dans les dépenses totales a été pratiquement divisée par deux, passant de 11 % en 2013 à 6 % en 2014. Le nombre total de projets régionaux ayant entraîné des dépenses a été de 25 en 2014, contre 21 en 2013. Les projets régionaux étaient concentrés dans trois zones géographiques, à savoir : l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes.

3. Projets de pays

33. Les projets de pays sont restés la principale modalité de coopération technique de la CNUCED. En 2014, les dépenses totales au titre de ces projets ont atteint

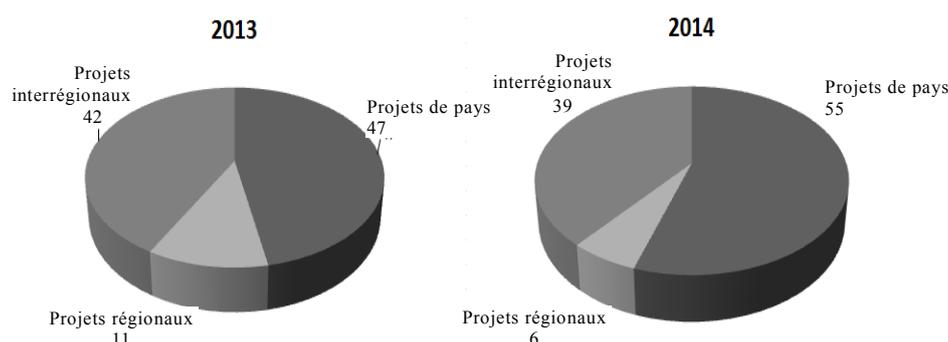
21,3 millions de dollars, soit environ 2,2 millions de plus qu'en 2013. Pour la première fois depuis 1990, les projets de pays ont représenté plus de la moitié (55 %) des dépenses totales de coopération technique. Le nombre total de projets de pays ayant entraîné des dépenses a été de 113 en 2014, contre 108 en 2013.

34. En 2014, les dépenses au titre de ces projets de pays ont augmenté dans toutes les régions sauf en Asie et dans le Pacifique, où elles ont diminué de 9% environ. Les projets de pays portent principalement sur la modernisation et la réforme douanières (programme SYDONIA), la gestion de la dette (programme SYGADE) et la facilitation de l'investissement. La plupart de ces projets sont soit autofinancés, soit financés à l'aide des ressources mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de certains donateurs. Tous les projets financés par les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds « Une ONU » sont des projets de pays (voir TD/B/WP/272/Add.2, tableau 7).

Graphique 3

Dépenses de coopération technique par type de projet, 2013 et 2014

(En pourcentage des dépenses totales au titre des projets)



B. Répartition thématique

35. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont réparties en 17 groupes d'activités (tableau 2), qui recouvrent les principaux thèmes des activités de fond de la CNUCED. Les services et projets d'appui placés sous la responsabilité directe du Cabinet du Secrétaire général figurent dans un groupe supplémentaire, à savoir le groupe 18, qui représentait 4 % du montant total des dépenses annuelles en 2014; il s'agit notamment des services consultatifs interrégionaux et des programmes de gestion axée sur les résultats. Les dépenses relatives aux activités menées dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives se répartissent entre les 17 groupes thématiques⁴.

36. La répartition des contributions entre les différents groupes thématiques est inégale et ne reflète pas les demandes reçues au titre de chacun d'entre eux. Le groupe 12 (facilitation des transports et du commerce) est celui dont la part dans les dépenses d'assistance technique est de loin la plus élevée, soit 47 % en 2014. Au cours des quatre dernières années, la CNUCED a fortement accru ses activités d'assistance technique dans ce domaine, en particulier par le biais du programme SYDONIA. Entre 2011 et 2014, les dépenses et contributions au titre de ce groupe ont augmenté de 24 et

⁴ Pour des raisons techniques, les activités menées dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives continuent d'être rassemblées dans le groupe 18 sur le portail de la coopération technique de la CNUCED (<http://www.unctad.info/en/TC/?mode=AllProjects>).

25 % respectivement. Le groupe 11 (renforcement de la capacité de gestion de la dette des pays en développement) a aussi représenté une part importante des dépenses totales, soit 15 %, suivi du groupe 8 (facilitation de l'investissement), dont la part s'est élevée à 6 %.

37. Les autres groupes thématiques sont bien plus réduits. La moitié environ des groupes thématiques représentaient moins de 2 % des dépenses totales chacun. Il convient néanmoins de noter que par rapport à 2013, l'assistance technique fournie au titre de 7 des 17 groupes thématiques a été accélérée en 2014. Les dépenses au titre des groupes 2 (capacités d'analyse du commerce et systèmes d'information) et 9 (développement des entreprises) ont plus que triplé en 2014 par rapport à 2013 et les dépenses au titre des groupes 15 (science, technologie et innovation) et 16 (capacités productives dans les pays les moins avancés, les pays développés sans littoral et les petits États insulaires en développement) ont plus que doublé.

Tableau 2

Dépenses de coopération technique, par groupe, 2011-2014

(En milliers de dollars)

	2011 Montant	2012 Montant	2013 Montant	2014	
				Montant	Pourcentage
Total	39 073	36 311	40 549	38 780	100,0
I. Renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale	666	825	1 460	777	2,0
II. Capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information	324	154	165	503	1,3
III. Commerce, environnement et développement	1 071	950	750	522	1,3
IV. Politique de concurrence et protection des consommateurs	1 274	1 178	1 494	572	1,5
V. Développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté	1 397	270	202	34	0,1
VI. IED : tendances et problématiques	485	888	1 202	1 619	4,2
VII. Politiques d'investissement	1 093	897	811	695	1,8
VIII. Facilitation de l'investissement	2 288	2 461	2 482	2 308	6,0
IX. Développement des entreprises	1 784	327	270	871	2,2
X. Mondialisation et stratégies de développement	1 115	1 553	1 283	1 693	4,4
XI. Renforcement des capacités de gestion de la dette des pays en développement	5 866	5 939	6 654	5 853	15,1
XII. Facilitation des transports et du commerce	14 762	16 010	17 944	18 359	47,3
XIII. TIC : politiques et applications au service du développement	439	366	811	646	1,7
XIV. Formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions	1 914	935	1 125	691	1,8
XV. Science, technologie et innovation	352	174	360	749	1,9

	2011	2012	2013	2014	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
XVI. Capacités productives dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	941	595	195	520	1,3
XVII. Appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie de réduction de la pauvreté dans les PMA, dans le contexte du Cadre intégré renforcé	438	621	844	827	2,1
XVIII. Direction exécutive et gestion des services d'appui	2 862	2 168	2 408	1 542	4,0

C. Répartition géographique

38. Au cours des dix dernières années, la part des projets interrégionaux dans les dépenses annuelles de coopération technique de la CNUCED a eu tendance à baisser. La part de l'Afrique dans les dépenses totales de coopération technique a augmenté, en particulier après la crise financière de 2008. La part de l'Asie et du Pacifique augmente à nouveau après le creux enregistré en 2011, alors que celle de l'Amérique latine et des Caraïbes a diminué pendant la même période après cinq ans de hausse régulière (voir la figure 4).

39. Les dépenses totales en Afrique (projets de pays et projets régionaux) se sont élevées à 10,5 millions de dollars en 2014, en hausse de 13 % par rapport à 2013 (voir le tableau 3). La part de l'Afrique dans le total des services de coopération technique assurés par la CNUCED est passée de 23 % en 2013 à 27 % en 2014.

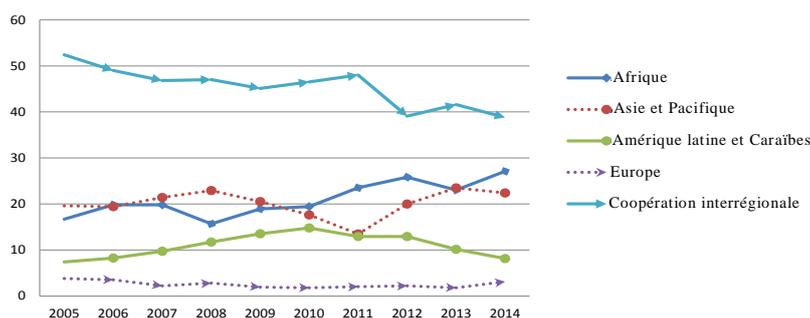
40. Les dépenses totales en Asie et dans le Pacifique se sont élevées à 8,7 millions de dollars en 2014, en baisse de 8,6 % par rapport à 2013. La part de la région dans le total des services de coopération technique assurés par la CNUCED a été de 22,4 % en 2014, contre 23,5 % en 2013.

41. Les dépenses totales en Amérique latine et dans les Caraïbes se sont élevées à 3,2 millions de dollars, en recul de 23 % par rapport à 2013. L'augmentation des dépenses au titre des projets de pays n'a pas permis de contrebalancer la baisse des dépenses au titre des projets régionaux. La part de la région dans le total de la coopération technique de la CNUCED est tombée de 10,1 % en 2013 à 8,1 % en 2014.

42. En Europe, neuf projets nationaux représentant une dépense totale de 1,2 million de dollars étaient en cours d'exécution en 2014. Il s'agissait en particulier d'un projet SYDONIA en Bosnie-Herzégovine. Un autre projet SYDONIA, représentant des dépenses totales d'un montant de 166 561 dollars, était exécuté à Saint-Pierre et Miquelon.

Graphique 4
Dépenses de coopération technique par région, 2005-2014

(En pourcentage du total annuel)



Note : La part de l'Amérique du Nord n'est pas illustrée car elle ne représentait que 0,4 % des dépenses totales en 2014.

43. Les données concernant la répartition géographique (graphique 4 et tableau 3) doivent être interprétées en tenant compte des informations fournies au chapitre II, section A, en particulier des observations concernant les projets régionaux et les projets de pays. Il convient de noter que seules les dépenses concernant les projets régionaux et les projets de pays, qui ont représenté environ 61,2 % des dépenses totales, sont prises en compte pour calculer la part des régions. Les dépenses au titre de projets interrégionaux faisant intervenir des pays et/ou des régions bénéficiaires sont comptabilisées séparément et, de ce fait, ne sont pas intégrées dans le calcul de la part des régions.

44. Dans le cadre de sa stratégie de prestation de services de coopération technique, la CNUCED continue à donner la priorité aux PMA. En 2014, les dépenses de coopération technique à l'appui de ces pays se sont élevées à 15,4 millions de dollars. Malgré une baisse par rapport à 2013 (-5 %), la part des PMA dans les dépenses moyennes de coopération technique est restée stable, représentant 40 % des dépenses totales. En 2014, les dépenses étaient légèrement supérieures (de 3,4 %) aux dépenses de coopération technique moyennes enregistrées dans les PMA pendant les cinq dernières années (2010-2014). En 2014, le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA n'a reçu qu'une contribution, à savoir 72 235 dollars des Pays-Bas. Ainsi qu'il est souligné au paragraphe 7 de la décision 523 (LXI) adoptée par le Conseil du commerce et du développement en septembre 2014, les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

Tableau 3
Dépenses de coopération technique par région, 2011-2014

(En milliers de dollars)

	2011 Montant	2012 Montant	2013 Montant	2014	
				Montant	Pourcentage
Total	39 073	36 311	40 549	38 780	100,0
Afrique ^a	9 188	9 363	9 312	10 526	27,1
Asie et Pacifique ^a	5 287	7 268	9 521	8 700	22,4
Amérique latine et Caraïbes ^a	5 054	4 701	4 093	3 160	8,1
Europe ^a	799	784	717	1 183	3,0

	2011	2012	2013	2014	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Amérique du Nord ^a	–	–	–	167	0,4
Projets interrégionaux	18 746	14 194	16 815	15 045	38,8
<i>Dont pays les moins avancés</i>	<i>14 185</i>	<i>15 201</i>	<i>16 240</i>	<i>15 358</i>	<i>39,6</i>

^a Les dépenses totales ne prennent en compte que les projets régionaux et les projets de pays.

45. L'Accord d'Accra reconnaît le Cadre intégré renforcé comme étant un mécanisme primordial de prestation de services d'assistance technique liée au commerce fournies aux PMA et invite la CNUCED à intensifier et renforcer sa contribution au dispositif. En 2014, la CNUCED a continué de participer à l'exécution des activités relevant du Cadre grâce à l'organisation d'ateliers de sensibilisation au processus du Cadre, à la réalisation de mises à jour d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution de projets de catégorie 2.

46. Pour ce qui est des ateliers de sensibilisation, un atelier régional consacré aux conséquences de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges pour le transport en transit régional s'est déroulé en juin 2014 en Gambie. Des progrès ont été accomplis dans la mise à jour des études diagnostiques sur l'intégration du commerce dans cinq PMA en 2014. Ils ont notamment consisté à finaliser la mise à jour de l'étude sur Djibouti, à valider la note conceptuelle de la mise à jour de l'étude sur l'Éthiopie et les projets d'étude sur le Mali et le Niger ainsi qu'à organiser un atelier abordant les principales contraintes dans les procédures d'autorisation douanière et de transit au Mali et un atelier destiné à valider l'étude sur le Mozambique. La CNUCED a aidé les Gouvernements djiboutien, gambien et sénégalais à concevoir et à exécuter des projets de catégorie 2.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. Rationalisation thématique

47. En 2014, le secrétariat a poursuivi ses efforts visant à réduire la fragmentation et à regrouper les activités de coopération technique. La liste des 17 groupes thématiques est distribuée en tant que document de travail informel du Groupe de travail (voir http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dommisc2011d1_en.pdf). Ce document est mis à jour fréquemment par les divisions chargées des différents groupes thématiques pour refléter les activités en cours ou les activités proposées en réponse aux demandes reçues des bénéficiaires.

48. Afin de réduire le nombre de fonds d'affectation spéciale ainsi que de simplifier et de rationaliser la structure de coopération technique de la CNUCED, le document de travail contient des propositions visant à faire fusionner des projets interrégionaux et régionaux dans des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et pluriannuels. Au total, 77 projets interrégionaux et 25 projets régionaux ont été concernés en 2014. Les projets financés par le PNUD et ceux financés par le Compte pour le développement ne sont pas classés dans des groupes car ils sont régis par des règles financières et administratives qui diffèrent de celles dont relèvent les projets financés par les fonds d'affectation spéciale.

49. Le secrétariat compte en partie sur le soutien des pays donateurs pour regrouper les projets de coopération technique. Il demande régulièrement aux donateurs l'autorisation de clore des projets, de rembourser des montants résiduels ou de les transférer à d'autres activités. Ces opérations ne sont pas menées sans l'approbation en bonne et due forme des donateurs. En 2014, le secrétariat a achevé de financer 56 projets et a démarré 59 nouveaux projets (pour connaître les nouveaux projets et les projets achevés en 2014, voir TD/B/WP/272/Add.2, tableau 12). Au total, le nombre de projets opérationnels ayant entraîné des dépenses en 2014 s'élevait à 210, soit le même nombre qu'en 2013, mais 52 projets de moins qu'en 2008, lorsque des mesures visant à réduire la fragmentation ont commencé à être prises.

50. La rationalisation des activités menées dans chaque groupe thématique et le regroupement des projets par fonds thématique d'affectation spéciale se sont poursuivis en 2014. Par exemple, la Division de l'investissement et des entreprises applique une stratégie adoptée en 2008, dont l'approche est fondée sur les produits essentiels, sur des technologies de l'information améliorées ainsi que sur les réseaux et les partenariats, laquelle contribue à rationaliser et à regrouper ses activités de coopération technique. Concrètement, un projet général sur le renforcement des capacités d'investissement aux fins du développement a été mis au point. Ce projet multidonateurs et pluriannuel comprend une chaîne de valeur de produits et services intégrés dans le domaine de l'investissement et des entreprises, et regroupe sous un même fonds d'affectation spéciale thématique les activités de coopération exécutées au titre des groupes 6, 7, 8 et 9.

2. Synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED

51. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont restées centrées sur l'analyse et les conseils directifs et sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Conformément aux paragraphes 178 et 217 de l'Accord d'Accra et comme le souligne le Conseil du commerce et du développement au paragraphe 1 de sa décision 523 (LXI) de septembre 2014, les efforts visant à garantir la cohérence entre les programmes de coopération technique et le travail d'analyse et de formation de consensus se sont poursuivis.

52. De nombreuses activités menées en 2014 illustrent les fortes synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED. Des examens de la politique nationale de la science, de la technologie et de l'innovation continuent d'être menés. Ils consistent en une évaluation de la manière dont fonctionne le système d'innovation des pays en développement, qui s'appuie sur les résultats des études de la contribution de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation au développement et sur les données d'expérience et les enseignements tirés des débats des réunions d'experts et des réunions intergouvernementales qui y sont consacrées, notamment durant les sessions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Les résultats des examens nationaux de certains aspects de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation sont ensuite étudiés au cours de réunions d'experts et de réunions intergouvernementales. Les connaissances que la CNUCED tire des examens enrichissent le contenu des programmes de renforcement des capacités des pays en développement. Par exemple, le matériel pédagogique en cours d'élaboration pour un nouveau programme de renforcement des capacités et de création de réseaux s'inspire beaucoup du programme d'examens.

53. Dans le domaine de l'investissement et des entreprises, un exemple récent est le quatrième Forum mondial de l'investissement, tenu en octobre 2014, qui a réuni 3 000 acteurs participant au développement de l'investissement à l'occasion du cinquantenaire de la CNUCED. Les débats ont été nourris par les travaux analytiques

de la CNUCED, notamment le *World Investment Report 2014* (Rapport sur l'investissement dans le monde), qui a été le document d'information de la table ronde ministérielle. Le résumé de la table ronde établi par le Président servira de contribution à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, et au sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui se tiendra à New York du 25 au 27 septembre 2015. Le Forum a aussi permis de lancer, en coopération avec les milieux universitaires, de grands projets de recherche tels que le programme de recherche pour l'analyse des politiques d'investissement axées sur le développement. Enfin, il a été l'occasion de mener des activités importantes de renforcement des capacités, notamment l'organisation d'ateliers de promotion de l'investissement et la présentation de guides de l'investissement.

3. Coopération interdivisions

54. Le Comité d'examen des projets⁵ a continué de jouer son rôle central de mécanisme interne chargé de garantir la cohérence et la coopération interdivisions sur les questions relatives à la coopération technique. Il se réunit selon les besoins pour examiner les questions concernant la gestion de la coopération technique, y compris les appels de fonds, la répartition des fonds et l'approbation des nouvelles propositions de projet. Les membres du Comité d'examen des projets (c'est-à-dire les référents du Comité au sein des divisions) et le Service de la coopération technique ont des contacts pratiquement quotidiens sur toutes les questions touchant la prestation cohérente des services de coopération technique.

55. Les divisions de la CNUCED ont accru leur coopération en 2014 afin d'exécuter de manière efficace leurs activités de coopération technique. Par exemple, la Division de l'investissement et des entreprises et la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux ont collaboré à des guides Internet sur l'investissement (iGuides) consacrés au Bhoutan et au Népal. L'Institut virtuel est un autre exemple de collaboration interdivisions réussie. En 2014, il a achevé avec succès un projet de trois ans visant à renforcer les capacités d'analyse directive des principaux enjeux mondiaux dans les universités de pays en développement, grâce à la collaboration des deux divisions susmentionnées, de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement et de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. Ces deux dernières divisions et la Division de la technologie et de la logistique ont exécuté ensemble un projet intitulé « Renforcement des capacités pour faciliter le commerce palestinien ».

4. Coopération interinstitutions

56. Le renforcement de la coopération interinstitutions contribue de manière importante à une utilisation plus efficace des ressources de coopération technique et à l'obtention de résultats plus tangibles dans les pays bénéficiaires. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de faire face aux enjeux complexes du programme de développement pour l'après-2015.

57. La CNUCED a accru sa collaboration avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la coopération technique, notamment par le biais du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives (pour de plus amples renseignements sur les activités menées en 2014, voir le chapitre III, sect. B). Elle a aussi collaboré avec le Centre du commerce international à l'exécution

⁵ Le Comité d'examen des projets est le mécanisme interdivisions par lequel des décisions collégiales sont prises concernant les activités d'assistance technique et de mobilisation de fonds de la CNUCED. Son mandat a été fixé par le Secrétaire général de la CNUCED en 2008.

d'un projet financé par l'Union européenne qui appuie le développement du commerce et du secteur privé au Zimbabwe. Elle a établi un partenariat avec le Fonds commun pour les produits de base et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de mettre en œuvre un projet visant à faciliter l'investissement dans des chaînes de valeur de produits de base dans les pays en développement sans littoral. Les efforts conjoints des trois organismes ont permis à ces pays de participer sur le fond aux préparatifs et aux travaux de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue à Vienne en novembre 2014. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, la CNUCED collabore étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel afin de soutenir la production locale de médicaments dans les pays en développement. Dans le domaine de la science et de la technologie, la formation et les services consultatifs liés aux technologies de l'information et à la réforme du droit sont souvent assurés en partenariat avec des organisations telles que l'Union internationale des télécommunications et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ainsi qu'avec des organes régionaux.

5. Demandes des pays en développement

58. Le secrétariat continue de mettre à jour la liste indicative des demandes officielles d'assistance adressées à la CNUCED en 2013-2015, qui est distribuée en tant que document de travail informel du Groupe de travail (voir http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dommisc2013d1_en.pdf). Cette liste continue de s'étoffer. Elle est utile pour établir de manière transparente les besoins et les priorités des bénéficiaires et doit aider les donateurs dans leurs décisions concernant l'affectation de leurs contributions, ainsi que le recommande le Conseil du commerce et du développement au paragraphe 9 de sa décision 523 (LXI) de septembre 2014.

59. Dans la mesure du possible, la CNUCED s'efforce de répondre à la grande majorité des demandes d'assistance qu'elle reçoit. Il arrive néanmoins que les réponses soient négatives, faute de ressources. C'est ce qui s'est produit pour les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, les examens de la politique d'investissement, Empretec et l'installation des systèmes eRegistration et eRegulation, domaines dans lesquels un certain nombre de demandes n'ont pas encore été satisfaites faute de ressources. En 2014, cela a été le cas aussi de l'Institut virtuel, pour lequel seules 15 des 22 demandes reçues de pays d'Afrique subsaharienne et de PMA ont pu être satisfaites.

60. Le secrétariat s'efforce de trouver de nouveaux moyens de tirer le meilleur parti de ses ressources limitées, notamment en mobilisant des fonds supplémentaires grâce à sa collaboration avec d'autres organismes de développement et en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour la coopération technique. Par exemple, dans le domaine des accords internationaux d'investissement, la CNUCED envisage de recourir à la diffusion en continu sur Internet pour relier de petits groupes de bénéficiaires dans un pays donné. Dans le cadre du programme TrainForTrade, de nouvelles modalités d'apprentissage sont mises au point en permanence, comme le téléenseignement et l'enseignement mobile pour élargir la portée du programme. Néanmoins, compte tenu de la forte demande de coopération technique dont fait l'objet la CNUCED et des contributions déjà notables qui proviennent des pays bénéficiaires eux-mêmes, il est essentiel que les donateurs accroissent leur aide financière afin de satisfaire les demandes d'assistance des pays en développement. Sinon, la coopération technique ne suffira toujours pas à répondre aux besoins des pays en développement, notamment des pays les moins avancés.

61. En 2014, la CNUCED a conçu des projets et des produits innovants pour répondre aux besoins des pays en développement. Par exemple, dans le domaine de l'investissement et des entreprises, elle a entrepris d'expérimenter sur le terrain les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale. En outre, une nouvelle base de données de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement, appelée Navigator (<http://investmentpolicyhub.unctad.org/IIA>), a été lancée. Elle contient le recueil mondial le plus complet d'accords internationaux d'investissement et centralise la diffusion d'informations sur ces accords. Dans le domaine du commerce et des questions de genre, la CNUCED a élaboré un manuel d'enseignement qui a contribué à étoffer les ouvrages encore peu nombreux publiés sur les liens conceptuels, théoriques et empiriques entre le développement du commerce et les questions de genre, et auquel l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a souscrit sans réserve.

6. Application systématique des méthodes de gestion axée sur les résultats

62. Le document intitulé « Principes directeurs pour la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats concernant les projets de coopération technique »⁶ a été distribué aux États membres en décembre 2012. Tous les gestionnaires de projets ont l'obligation d'appliquer ce document, qui les guide dans la conception et l'exécution des activités opérationnelles.

63. Tous les nouveaux documents de projet⁷ de la CNUCED comportent à présent un cadre logique axé sur les résultats dont la qualité est contrôlée pendant la procédure d'approbation. Les activités visant à former et à sensibiliser les responsables de projet à cette question importante se poursuivent.

64. Par exemple, la Division de l'investissement et des entreprises utilise systématiquement des chaînes de résultats mesurables fondées sur des indicateurs précis, mesurables, réalistes, adaptés et à échéance fixe aux fins de la planification, du suivi et de la gestion. Concrètement, la Division a mis au point une matrice de travail détaillée qui recoupe les résultats (y compris en matière de renforcement des capacités) en fonction : a) des réalisations attendues au titre des mandats de la CNUCED et des demandes particulières des États membres et de l'Assemblée générale; b) du cadre stratégique; c) des produits essentiels; d) de l'équipe de la Division chargée de la mise en œuvre. Les donateurs sont informés par le biais du cadre d'évaluation des résultats de la Division.

65. En 2014, le cadre de suivi et d'évaluation mis en place en 2013 a continué d'être appliqué par le programme SYGADE. Cette nouvelle approche axée sur les résultats est appliquée de manière systématique aux projets d'assistance technique. Tous les projets d'assistance technique relevant du SYGADE contiennent un cadre logique assorti d'indicateurs de résultat et des activités précises de suivi et d'évaluation.

7. Mobilisation de fonds

66. Un autre aspect du renforcement de la gestion et de l'administration de la CNUCED a trait à la demande du Conseil du commerce et du développement concernant une stratégie de mobilisation de fonds de la CNUCED. Une version préliminaire de cette stratégie a été présentée aux États membres le 22 mars 2013 (UNCTAD/OSG/MISC/2013/1) et a été examinée en mars et septembre 2014 par le

⁶ Ces Principes directeurs reprennent les méthodes de gestion axée sur les résultats du Secrétariat de l'ONU, appliquées aux activités d'assistance de la CNUCED.

⁷ À l'exception des petits projets.

Groupe de travail à ses soixante-septième et soixante-huitième sessions. Mais il n'y a pas eu d'accord. Les États membres ont besoin de poursuivre les consultations afin de s'entendre sur un ensemble de buts et de principes communs pour la stratégie de mobilisation de fonds. Le secrétariat attend avec intérêt les orientations et le soutien des États membres pour poursuivre le processus.

B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

67. Depuis sa création en avril 2007 et son lancement officiel par le Secrétaire général de l'ONU à la douzième session de la Conférence en avril 2008, le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives poursuit avec succès trois objectifs principaux : a) renforcer le rôle du commerce et des capacités productives dans l'assistance technique intégrée fournie par les organismes des Nations Unies; b) assurer la coordination interinstitutions dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action »; et c) renforcer les liens entre les organismes non résidents et les bureaux de pays des Nations Unies.

68. Le Groupe interinstitutions, qui est dirigé par la CNUCED, est un mécanisme interinstitutions composé d'organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies dotés de mandats et de compétences dans le domaine du commerce international et des secteurs productifs. Il compte actuellement comme membres les cinq commissions régionales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Union internationale des télécommunications, la CNUCED, le PNUD, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation mondiale du commerce.

69. Suite aux deux réunions du Groupe interinstitutions tenues le 9 septembre et le 29 octobre 2014, la CNUCED s'est lancée dans la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs visant à développer les activités du Groupe au niveau mondial et national. Ce fonds devrait aider le Groupe interinstitutions à élaborer une vision globale du commerce et du renforcement des capacités productives et à concevoir des initiatives concertées pour les principaux domaines thématiques qui guideront l'exécution de programmes conjoints dans les pays.

70. La CNUCED a aussi renforcé sa collaboration avec les principaux organismes du Groupe interinstitutions en engageant un processus qui aboutira à la définition d'orientations communes de haut niveau. À cet égard, par exemple, un mémorandum d'accord a été signé avec l'Organisation internationale du Travail le 4 décembre 2014, afin de soutenir l'élaboration d'orientations communes et de les traduire en activités interinstitutions qui débouchent sur davantage de cohérence et de résultats au niveau des pays. Les recommandations conjointes de la CNUCED et de l'Organisation internationale du Travail devraient répondre aux besoins urgents des Gouvernements dans les domaines thématiques prioritaires comme le commerce et l'emploi, qui exigent des solutions globales.

1. Participation de la CNUCED et du Groupe interinstitutions à l'initiative « Unis dans l'action »

71. Les activités de la CNUCED menées dans le cadre du Groupe interinstitutions au titre du processus commun « Unis dans l'action » aux niveaux national et régional sont présentées ci-après :

a) **Activités de la CNUCED et du Groupe interinstitutions au niveau national.** En 2014, la CNUCED et ses partenaires du Groupe interinstitutions ont participé aux plans-cadres des Nations Unies pour l' 'aide au développement et à d'autres mécanismes de planification du même type :

- i) **Afrique** : Cabo Verde, Cameroun, Comores, Lesotho, Madagascar, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Zambie;
- ii) **États arabes** : Égypte et État de Palestine;
- iii) **Asie et Pacifique** : Afghanistan, Bhoutan, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao et Viet Nam;
- iv) **Europe et Communauté d'États indépendants** : Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie et Ukraine;
- v) **Amérique latine et Caraïbes** : El Salvador, Équateur, Panama et Uruguay;

b) **Activités de la CNUCED et du Groupe interinstitutions au niveau régional :**

- i) **Afrique** : Le Groupe interinstitutions participe à l'initiative régionale sur l'industrie, le commerce et l'accès aux marchés coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, avec la participation de la CNUCED;
- ii) **États arabes** : En 2012-2013, cinq organismes membres du Groupe – CNUCED, Organisation internationale des télécommunications, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et PNUD – ont élaboré à l'intention des membres de la Ligue des États arabes un projet régional visant à fournir un cadre à des réformes commerciales ciblées et à renforcer l'emploi et la compétitivité, la promotion du commerce et l'intégration commerciale régionale. Approuvé officiellement par le Sommet arabe sur le développement économique et social, le projet a permis d'apporter une aide interinstitutions en 2014;
- iii) **Europe et Communauté d'États indépendants** : En 2014, le Groupe interinstitutions a participé à des initiatives communes du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, sous la direction de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et avec la participation de la CNUCED.

IV. Conclusions et orientations futures

72. En 2014, les pays développés et les pays en développement ont fortement augmenté leurs contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED, même si seul un petit nombre de pays est à l'origine de cette augmentation.

73. Afin de bien utiliser les ressources et d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain, la CNUCED a continué d'améliorer la structure et le fonctionnement de ses activités de coopération technique. Ses efforts se sont concentrés en particulier sur la réduction de la fragmentation des activités de coopération technique et le regroupement d'activités dans des groupes thématiques, sur le renforcement des synergies entre les trois piliers de son action, sur l'accroissement de la coopération interdivisions et interinstitutions, sur le recours à des méthodes de gestion axée sur les résultats ainsi que sur la conception de produits innovants et l'utilisation de nouvelles technologies pour mieux répondre aux besoins des pays en développement.

74. Dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, les pays en développement devraient être davantage demandeurs de coopération technique. Pour mieux faire face à une situation où les demandes se multiplieront et ne pourront être toutes satisfaites car les fonds nécessaires ne seront pas disponibles, la CNUCED continuera de s'efforcer d'améliorer la gestion interne et la prestation des services de coopération technique, tout en sollicitant des ressources financières supplémentaires auprès des donateurs existants et potentiels. Le secrétariat appelle donc les donateurs de pays développés et de pays en développement à maintenir leur aide financière à la CNUCED, en poursuivant sur la bonne lancée de 2014, et à accroître la prévisibilité des fonds afin que la CNUCED puisse mieux planifier ses activités de coopération technique à moyen et long terme.

75. Compte tenu de son rôle de chef de file du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED a continué de participer activement et d'apporter un plus aux programmes conjoints conçus dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Afin de disposer de ressources complémentaires de celles provenant des mécanismes de financement de l'initiative, elle s'est lancée dans la création d'un fonds d'affectation spéciale visant à renforcer les activités du Groupe interinstitutions au niveau mondial et national. Dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, ce fonds devrait aider le Groupe interinstitutions à promouvoir une vision plus globale du commerce et du renforcement des capacités productives et à concevoir des initiatives concertées pour les principaux domaines thématiques qui guideront l'exécution de programmes conjoints au niveau national. Les donateurs sont invités à appuyer cette initiative et à lui allouer des ressources suffisantes.
